

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-05 | Taux d'imposition (annule et remplace la délibération 22SE1312-03 en date du 13 décembre 2022)

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la délibération 22SE1312-03 en date du 13 décembre 2022 portant sur les taux d'imposition,

Considérant la notice d'information de janvier 2023 de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire sur la campagne de vote des taux 2023,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 7 mars 2023,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retirer la délibération 22SE1312-03 en date du 13 décembre 2022 qui était incomplète
- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 :

	Taux 2022	Taux 2023	Evolution
Foncier Bâti	47,13 %	47,13 %	Inchangé
Foncier Non Bâti	48,07 %	48,07 %	Inchangé
Taxe d'habitation	13,93 %	13,93 %	Inchangé

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


